

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 27 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt sept mai à dix-huit heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. Dominique BEC, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 22 mai 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Geneviève CANO-DUMONT, Mme Geneviève CARRIE, M. Yves CASTREC, Mme Magali CATALOGNA, Mme Marie-Angèle GISTAIN, Mme Evelyne GUERIN, Mme Mélanie HAGUENIN, Mme Béatrice HAUCHARD, M. Luc LENE, M. Frédéric LEON, M. Pascal LIPPS, M. Stéphane MALARET, Mme Karine MAUBERT-SBILE, M. Cyril REBEL

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Cyril REBEL

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de votants :	15

OBJET : désignation des délégués au SIAEPA

Délibération n°2020-16

En raison du renouvellement général des conseils municipaux et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination des représentants de la commune de Vérac au sein des structures Intercommunales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNE pour le représenter auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais (SIAEPA) deux délégués titulaires :

- 1 titulaire : Karine Maubert-Sbile
- 1 titulaire : Stéphane Malaret

La présente délibération sera transmise à M le Président du S.I.A.E.P.A.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

A VERAC, le 3 juin 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique BEC

